

Des femmes, des hommes, des régions, **nos ressources...**



La création de la Régie de l'énergie Un pas vers une réglementation durable

Présentation de M. Robert Sauvé, sous-ministre

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec

**Conférence 2010 - CAMPUT
4 mai 2010**

Québec 

Politique énergétique de 1996 - Constat

État régulateur – vs – État actionnaire

État régulateur :

- Arbitrage difficile (intérêt public, des consommateurs et de l'actionnaire)
- Possibilité d'interférence politique
- Participation indirecte et limitée du public

Politique énergétique de 1996 - Orientations

Création de la Régie de l'énergie qui assura :

- la poursuite de la réglementation des activités des distributeurs gaziers
- la réglementation d'Hydro-Québec

Garantie d'équité et de transparence dans l'analyse des tarifs d'Hydro-Québec

Orientation favorable à la déréglementation de la production d'électricité

Création de la Régie de l'énergie

- Décembre 1996 : Loi sur la Régie de l'énergie
- Juin 1997 : Création de la Régie de l'énergie
- Août 1998 : Avis de la Régie sur l'implantation des tarifs de fourniture d'électricité
- Juin 2000 : Modification à la Loi sur la Régie de l'énergie

Tarifs de transport d'Hydro-Québec TransÉnergie

- Mai 1997 : Premiers tarifs de transport et ouverture du marché de gros de l'électricité
- 2 mai 1998 : Transfert à la Régie de la compétence de fixer les tarifs de transport
- 1999 : Adoption par la Régie des principes tarifaires en transport d'électricité
- 2000 : Inscription dans la loi du principe de tarifs « timbre-poste »
- 2002 : Pour une première fois, établissement par la Régie des tarifs de transport d'Hydro-Québec TransÉnergie

Tarifs applicables par Hydro-Québec Distribution

- 2 mai 1998 : Transfert à la Régie de la compétence sur les tarifs applicables par Hydro-Québec Distribution
- Février 1998 : Responsable de l'examen des plaintes des consommateurs attribué à la Régie
- 2001 : Décret gouvernemental prolongeant le gel tarifaire jusqu'en 2004
- Août 2003 : Décret gouvernemental levant le gel tarifaire
- Décembre 2003 : Pour une première fois, établissement par la Régie des tarifs d'Hydro-Québec Distribution

Fourniture de l'électricité

L'approvisionnement des marchés québécois est garanti par :

- un bloc patrimonial de 165 TWh (2,79 ¢/kWh)
- un processus d'appel d'offres encadré par la Régie de l'énergie
- un coût de la fourniture intégré aux tarifs

Participation gouvernementale

Leviers réglementaires :

- Blocs d'énergie pour des sources particulières
- Capacité maximale des installations des producteurs
- Décret sur les préoccupations économiques, sociales et environnementales

Participation gouvernementale – Leviers réglementaires

Blocs d'énergie pour des sources particulières :

- Soutien aux sources d'énergie émergente (éolien, biomasse)
- Intégration par la Régie de l'énergie des règlements dans le processus décisionnel
- Appels d'offres réservés à ces filières par Hydro-Québec Distribution

Participation gouvernementale – Leviers réglementaires

Capacité maximale des installations des producteurs :

- Programme limité aux énergies renouvelables
- Programme réalisé hors des appels d'offres
- Petites centrales hydroélectriques (≤ 50 MW) et programme de microproduction (à venir)
- Intégration du règlement dans le processus décisionnel de la Régie

Participation gouvernementale – Leviers réglementaires

Décret sur les préoccupations économiques, sociales et environnementales :

- Tarifs : préoccupations sociales - ménages à faible revenu
- Approvisionnements : préoccupations économiques, sociales et environnementales
 - Retombées économiques
 - Développement industriel structurant
 - Développement communautaire
- Intégration des décrets dans les processus de la Régie

Décideurs publics et réglementation durable

Création de la Régie de l'énergie : Un pas vers une réglementation durable

- Mission de la Régie :
« Dans l'exercice de ses fonctions, la Régie assure la conciliation entre l'intérêt public, la protection des consommateurs et un traitement équitable du transporteur d'électricité et des distributeurs. Elle favorise la satisfaction des besoins énergétiques dans une perspective de développement durable et d'équité au plan individuel comme au plan collectif. »

Décideurs publics et réglementation durable

Priorité à l'efficacité énergétique

- Hydro-Québec Distribution et les distributeurs gaziers doivent démontrer les efforts déployés en efficacité énergétique avant de définir les caractéristiques des contrats qu'ils concluent

Décideurs publics et réglementation durable

Stratégie énergétique 2006-2015 : volonté d'améliorer les signaux de prix de l'électricité

- Dans ses décisions, la Régie a :
 - accru la progressivité des tarifs résidentiels
 - accepté une réforme visant à réduire la dégressivité des tarifs commerciaux
 - appuyé un projet-pilote de tarification différenciée dans le temps (secteur résidentiel)

Décideurs publics et réglementation durable

Développement durable : les leviers réglementaires du gouvernement

- Promotion des énergies renouvelables émergentes
- Développement dans le respect du milieu
- Développement par et pour les communautés

Bilan

- Atteinte des objectifs souhaités d'équité et de transparence
- Intégration, dès le départ, de la dimension de réglementation durable
- Meilleure santé financière d'Hydro-Québec

MERCI!